



Séance du Conseil municipal du 12 septembre 2022
PROCÈS-VERBAL

| | |
|-----------------|--|
| Présent-e-s : | P. Bavarel, L. Cocquio, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Leresche, S. Gisler, S. Moget |
| Assistent : | C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale |
| Excusé-e-s : | Y. Cogne, J. Loeffel, N. Pontinelli, G. Vouillamoz |
| Procès-verbal : | F. Arfaras |

La vice-présidente Léonie Cocquio ouvre la séance en raison de l'absence du président.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé par 5 oui et 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Droit d'opposition des décisions de l'AG de l'ACG du 22 juin 2022

L. Cocquio demande s'il y a des remarques concernant le droit d'opposition sur les décisions prises à l'AG de l'ACG en date du 22 juin 2022. M. Bavarel aimerait savoir si les communes acceptent traditionnellement toutes les décisions ou si elles peuvent s'opposer à certaines décisions qui ne les concernent pas. Mme Walthert répond que la commune paye un franc par habitant qui est distribué pour différentes activités de l'ACG qui en bénéficient. C'est le choix de la commune de Cartigny de ne pas rejoindre le GIAP ou le Bibliobus. Il n'y a pas d'opposition, mais parfois des communes s'abstiennent si elles ne rejoignent pas certains regroupements. Les différentes prestations sont suivies par la commune de Cartigny pour peut-être en bénéficier dans le futur.

M. Bavarel aimerait savoir pourquoi la commune de Cartigny n'a pas de Bibliobus. Mme Walthert répond que la commune a une jolie bibliothèque communale avec des nouveautés et un bon roulement au niveau des livres. Il y a également une très belle bibliothèque à Bernex, beaucoup d'habitants de Cartigny y ont une carte. Dans 15 jours, aura lieu l'assemblée générale plénière durant laquelle il sera discuté du bilan de l'année 2022 et du budget 2023.

M. Bavarel relève que Team Genève a reçu CHF 28'000.00, montant qui a été repris par le canton. Pourquoi est-ce encore à la charge des communes si ce montant est repris par le canton ? Mme Walthert répond qu'il y a deux enveloppes dédiées, une pour la culture et une plus petite pour le sport. Le montant de CHF 28'000.00 est revenu au canton pour des questions de budget car le suivi est plus facile au niveau cantonal. L'ACG finance encore Team Genève pour 2022. Peut-être qu'il y aura encore quelques programmes qui seront financés par les communes mais à voir

en fonction des projets. À savoir que l'enveloppe culturelle est de CHF 300'000.00 pour l'ensemble de communes et de CHF 1 million pour la Ville de Genève.

Pièges à insectes

L. Cocquio informe du courrier reçu de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) qui indique qu'une étude sur la biodiversité va être établie. Le but est de promouvoir les insectes auxiliaires susceptibles de réguler naturellement les insectes dommageables pour le colza, une culture en expansion à Genève mais encore trop dépendante des insecticides. Des pièges à insectes vont être mis en place sur certaines parcelles agricoles situées sur la commune de Cartigny. Les premiers pièges seront mis en place dès le mois de septembre 2022, mais les pièges les plus visibles seront installés entre les mois de mars et de juillet durant les 4 années à venir. Les pièges utilisés seront jaunes, car cette couleur attire un certain nombre d'insectes.

Les insectes seront récoltés dans les pièges afin de savoir s'il s'agit d'insectes ravageurs ou non et s'il faut intervenir sur la culture. L. Cocquio mentionne les utiliser pour savoir si le seuil critique est atteint et s'il faut intervenir, l'OCAN les utilise pour faire des comptages et savoir quels animaux sont présents et où.

Ces pièges sont spécifiques à la culture du colza afin de savoir quels sont les insectes présents dans les cultures mais aussi dans les haies et les prairies avant la culture de colza. Les agriculteurs, en s'inscrivant, s'engagent à ne pas mettre d'insecticide dans les cultures de colza. Une vingtaine d'agriculteurs sur le canton participent à cette étude.

Séances du CM en 2023

L. Cocquio informe que toutes les dates des séances du conseil municipal pour 2023 figurent sur CMnet.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

SPAGE

Mme Zäch informe que le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) a été approuvé par le Conseil d'Etat au mois de juillet 2022.

M. George demande si le rapport du SPAGE met en évidence les points concernant la gravière. Mme Zäch répond qu'il y a eu beaucoup d'échanges, le SPAGE étant à cheval sur plusieurs communes. Tout a été dit et le Conseil d'Etat reviendra avec la suite à donner.

Pont du Nant-des-Crués

Mme Zäch informe que le pont du Nant-des-Crués n'avait pas de nom officiel. Il a été demandé aux communes de Cartigny et d'Avully (le pont étant à cheval sur les deux communes) de lui trouver un nom. Le Conseil d'Etat a accepté que le pont s'appelle officiellement le Viaduc du Nant-des-Crués, une plaque a d'ailleurs été déposée.

Fête nationale

Mme Walthert informe que, pour la fête du 1er août, un contrat d'animation avait été conclu avec Lumen. Vu la sécheresse, le Conseil d'Etat a décidé le mercredi d'avant la manifestation d'interdire toutes les activités en lien avec le feu. Le prestataire n'avait pas assez de matériel pour transformer complètement le spectacle sans feu. Suite à cette annulation, la partie cachet des artistes n'a pas pu être remboursée puisqu'ils étaient déjà engagés. Cependant, pour la partie matériel et conception, l'idée est soit de récupérer l'argent, soit d'organiser un spectacle

pour les enfants lors de la fête de l'Escalade d'ici la fin de l'année 2022. Pour 2023, des offres ont déjà été reçues.

Concernant le budget, il avait été prévu CHF 2'000.- pour les feux d'artifice. Pour ce style de prestation, la commune avait demandé que le coût soit inférieur à CHF 10'000.-. Le coût total était de CHF 9'400.00, dont le cachet des artistes à CHF 5'600.-. Il y a donc un solde de CHF 3'800.- soit à récupérer, soit qui servira à organiser la manifestation en fin d'année. Il y a un dépassement de CHF 7'400.00 annoncé sur ce point par rapport au budget.

Coupe du monde football

La commune a été approchée par le gérant de la Causette qui souhaite organiser des soirées à la salle communale en lien avec le mondial de football qui se déroulera au Qatar au mois de novembre et décembre. La commune de Cartigny étant sensible à l'environnement, l'avis est demandé aux conseillers municipaux quant à l'organisation de telles soirées à la salle communale. L'exécutif est interpellé au niveau de l'éthique.

Mme Zäch complète en informant que le gérant de la Causette avait également fait une demande pour tenir une buvette éphémère cet été. Toutefois, le dossier de demande d'autorisation a pris trop de temps pour que la buvette puisse être opérationnelle cet été. La demande pourra être redéposée l'année prochaine.

M. Davet se questionne sur le principe. Est-ce qu'il y aura une buvette ? Combien de personnes seront attendues ? Quels seront les horaires des matchs ?

M. Bavarel ne voit pas comment empêcher quelqu'un, à titre privé, d'organiser un tel événement. Si la commune ne s'engage pas à soutenir l'activité du mondial de football, en quoi peut-elle être mise en cause. Il ne voit pas comment interdire l'organisation de ce genre de manifestation.

Mme Walthert répond que, s'il s'agit d'une soirée privée, cela reste privé et la commune ne peut rien dire. Dans le cas précis, il est question de mettre à disposition gratuitement la salle communale, il y aurait donc une subvention communale pour la Causette.

Mme Dubouloz remarque que la commune est très liée à la Causette. Elle ne favoriserait pas une activité autour du mondial de football au Qatar au nom de la commune.

M. Ettlin trouve délicat de couper l'enthousiasme de la Causette qui s'investit beaucoup pour la vie communale. La commune de Cartigny n'y peut rien si le mondial de football se passe au Qatar.

Mme Bolle de Paoli précise que le gérant de la Causette a beaucoup de projets pour la commune (buvette d'été, thé dansant, loto), l'exécutif le soutiendra pour tous ces autres projets.

Mme Walthert relève que le but premier de la Causette est de rassembler les générations.

M. George demande si la Causette est au courant qu'elle doit payer des droits si elle veut mettre un écran, car c'est compliqué et cher.

M. Leresche mentionne que les particuliers feront des économies d'énergie si les gens ne regardent pas la télé chez eux, mais seront tous rassemblés devant un écran géant.

M. Moget demande pourquoi refuser cette manifestation et en accepter une autre.

M. George informe que les matchs se dérouleront du 20 novembre au 18 décembre. N'y a-t-il pas un problème de dates avec l'agenda de location de la salle communale ? Mme Zäch répond que le gérant se serait arrangé pour utiliser la salle communale lorsqu'elle est disponible, sans déranger les autres activités.

M. Leresche se demande si le fait de refuser cette manifestation apporte quelque chose en plus. Ne faudrait-il pas plutôt écrire une lettre à la FIFA ?

M. Bavarel demande s'il ne faudrait pas informer les habitants par le biais d'une communication dans le prochain journal communal qui expliquerait le refus communal. Cela aurait le mérite d'assumer les choix de la commune. Mme Zäch informe que le prochain numéro de l'Echo de Cartigny paraîtra après la date de la manifestation.

M. Davet évoque la possibilité d'organiser cette manifestation dans le local de la Causette. Mme Walthert informe que cela serait possible dans les horaires d'exploitation de la Causette, sinon il faut une autorisation.

Repas des aînés

Mme Bolle de Paoli rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 19 novembre 2022. Le service traiteur de Cartigny, auprès duquel l'exécutif a déjà eu affaire les années précédentes, a déjà été réservé mais le thème et le menu sont encore à décider en commission sociale.

Club des retraités

Mme Bolle de Paoli informe qu'un club des retraités destiné aux personnes dès 65 ans va s'ouvrir demain à Cartigny. Un nom reste à trouver. Mme Véronique Miville assure l'animation de ce club qui aura lieu tous les mardis de 14h à 17h au local de vote.

Permanence pour les aînés

Mme Bolle de Paoli rappelle qu'il y avait une permanence sociale en partenariat avec Pro Senecute à Satigny pour les aînés de trois communes dont la nôtre. Après une phase d'essai, Satigny a besoin de récupérer toutes les heures des assistantes sociales pour ses habitants. Les trois autres communes de la Champagne qui étaient à Satigny ont donc dû se réorganiser rapidement, vu qu'il est désormais obligatoire que chaque commune propose une consultation sociale pour ses aînés.

Une consultation sociale gratuite pour les aînés ouvre donc sous forme d'un bus qui sera à disposition une fois par mois à Avully de 9h à 16h. Les prestations fournies sont l'aide psychosociale, conseils et aides administratives et financières, assistance administrative à domicile, conseil dans le domaine des assurances sociales, accompagnement et conseil pour les questions de logement. Dès l'année 2023, les frais pour la commune s'élèveront à CHF 1'500.- pour toute l'année, une aide fédérale sera créée.

Un flyer a été envoyé par courrier sous pli à tous les aînés dès 65 ans à Cartigny, l'information figure sur le site Internet et un article paraîtra dans le journal communal du mois de décembre.

4. Rapports de commissions

Il n'y a pas de rapport de commissions pour cette séance.

M. George ne comprend pas pourquoi l'objet "Avenir du bâtiment des Trois Fontaines" est traité en commission des bâtiments fixée au 21 septembre 2022.

Mme Walthert répond qu'il est prévu de fixer une séance pour réunir la commission ad hoc Trois Fontaines pour traiter ce sujet.

5. Propositions et questions

M. Ettlín demande des informations sur la situation énergétique de cet hiver.

Mme Walthert répond qu'un plan cantonal est en cours d'élaboration. Il n'y aura pas de pénurie, mais peut-être quelques coupures planifiées. Vu que la commune de Cartigny possède un réseau de chauffage à distance et indépendant, il y a déjà le plan austral des actions mises en place.

Mme Zäch rappelle qu'une grande journée portes ouvertes autour du bois aura lieu le 15 octobre avec une visite de la chaufferie et de la caserne des pompiers. De plus, le nouveau couvert à plaquettes construit par l'association ForêtGenève sera inauguré.

M. Bavarel demande si l'augmentation du prix du bois touche la commune. M. Leresche informe que le prix du transport prend un peu l'ascenseur à cause de la hausse du prix du pétrole, mais pas le prix du bois. Il n'y a pas de contrat à terme sur le bois ; cela ne se fait pas. Les prix sont non négociables. Il y a trois preneurs à Genève. Le canton donne des autorisations pour des chaufferies à bois, comme sur la commune de Cartigny, dans la limite des capacités que les forêts locales peuvent donner.

M. Bavarel aimerait savoir si les demandes d'installation de panneaux solaires sur les toits passent d'abord par la commune ou par le canton et si elles sont plus nombreuses que d'habitude vu les pénuries annoncées. Mme Walthert répond que l'Office des autorisations de construire adresse les demandes d'autorisations APA à la commune pour préavis ; il n'y a pas plus de demandes car les habitants sont au courant des pénuries de production.

Mme Zäch rappelle que le Cartiglobe fait son retour les 23 et 24 septembre prochains. Pendant l'été plusieurs séances ont eu lieu avec les anciens et nouveaux membres de la jeunesse pour définir tous les points importants de cette manifestation (présence d'un service de sécurité, de la FEGPA et du BUPP, musique, Noctambus, etc), manifestation qui sera identique à la dernière tenue en 2017. Un gros travail a été fait avec une jeunesse très motivée.

M. Bavarel remarque que sur leur tout ménage, les horaires n'ont pas été mentionnés.

Mme Bolle de Paoli relève qu'un numéro de téléphone est à disposition en cas de soucis et que les organisateurs vont tout mettre en place afin que tout se passe bien.

La séance est levée à 22h05.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseillère :

.....

.....

.....